

SEMINAIRE DES RESPONSABLES REGIONAUX DES OFFICIELS DE NATATION

PARIS - 26 octobre 2013

Suite au séminaire des responsables régionaux des officiels Natation Course auquel participaient également les officiels FINA, voici des précisions concernant quelques points sur les derniers modificatifs du règlement.

SW 6 Dos

- SW 6.3 A l'arrivée, le corps ne doit plus être complètement immergé (*donc plus d'arrivée en ondules sous l'eau à 5 mètres du bord !*). Le corps a le droit d'être immergé seulement au départ sur une distance de 15 mètres et pendant le virage.
- SW 6.4 Au virage, lorsque le nageur se retrouve en position ventrale, il doit immédiatement entreprendre la traction du ou des deux bras et n'a pas le droit de faire de coulée avant ou après cette action. Les battements étant autorisés dans l'action continue du virage, il ne doit pas y avoir d'interruption dans la nage ce qui justifie que la phase de coulée est désormais interdite.

SW 7 Brasse

- SW 7.2 Justificatif d'un passage plus ou moins obligé sur la position dorsale au moment du virage (*donc rien de changé dans la façon d'effectuer le virage*).
- SW 7.6 Au virage et à l'arrivée, les mains ne doivent pas être superposées (*c'est une régularisation d'une polémique sur le touché simultané alors que les mains pouvaient se trouver l'une sur l'autre*).

A l'arrivée et au virage, le dernier mouvement de brasse a le droit de n'être pas effectué au complet, c'est-à-dire que le dernier mouvement de bras a le droit de ne pas être suivi d'un mouvement de jambes (*cette modification de l'article ne change rien au virage mais permet d'arrêter une autre polémique qui consistait à dire que le mouvement était incomplet puisque le mouvement de brasse est une action de bras suivie d'une action de jambes*).

Deux mouvements de bras (ou de jambes) à l'arrivée et au virage sont bien entendu interdits.

SW 8 PAPILLON

- SW 8.1 Même remarque que le virage brasse SW 7.2
- SW 8.4 Même remarque que le premier paragraphe du virage brasse SW 7.6

Les Présidents de la Commission Juges & Arbitres,
Serge COHEN & Thierry BONNAMANT